

**MAIRIE DE HOURTIN**  
**(33990)**  
**Canton de SAINT-LAURENT-MEDOC (33112)**

**ARRETE DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE :**

**DU PROJET DE MODIFICATION DU P.O.S. N°5**  
(création d'un sous-secteur UBc – Modification règlement zone UB)

Par arrêté du 10 février 2012, Monsieur Christophe BIROT, Maire de la Commune de HOURTIN (33990) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°5 du P.O.S.

A cet effet, Monsieur RANSINAN Jacques a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de BORDEAUX (Gironde) en date du 31/01/2012.

L'enquête se déroulera en Mairie du lundi 05 mars 2012 à partir de 15 heures jusqu'au 10 avril 2012 – 17 heures.

Le dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00, et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h00.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la Mairie les 05 mars, 22 mars et 10 avril 2012 de 15 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet ci-dessus précité pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie et pourront être adressées également par écrit à l'adresse de la Mairie, B.P. 26 - Place de l'Eglise à HOURTIN (33990), à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

A l'issue de la clôture de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son rapport. Ce dernier sera tenu à la disposition du public en Mairie.